



COMMUNE DU CHENIT

Arrivée / Changement d'adresse

A remettre à l'Office de la Population : Case postale 20, 1347 Le Sentier Tél. +41 (0)21 845 17 34/37 controle@chenit.ch www.communeduchenit.ch

 Personne seule / Epoux / Partenaire Familienhaupt / Partner/ Einzelperson - Capo famiglia / partner / persona sola		 Epouse / Partenaire Ehefrau - Sposa	
Nom officiel Last name / Familienname / Cognome		Nom officiel Last name / Familienname / Cognome	
Nom de célibataire Maiden name / Geburtsname Cognome di nascita		Nom de célibataire Maiden name / Geburtsname Cognome di nascita	
Prénoms First name / Vornamen / Nomi		Prénoms First name / Vornamen / Nomi	
Sexe / Geschl. / Sesso	<input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin	Sexe / Geschl. / Sesso	<input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin
Date de naissance Birth date/Geboren am /Nato(a) il	__ . __ . ____ (jj.mm.aaaa)	Date de naissance Birth date/Geboren am /Nato(a) il	__ . __ . ____ (jj.mm.aaaa)
Lieu de naissance / in /a:		Lieu de naissance / in /a:	
Commune d'origine OU Nationalité Heimatort(e) oder Nation. Comune(i) d'origine/nation.		Commune d'origine OU Nationalité Heimatort(e)/Nation. Comune(i) d'origine/nation.	
Etat civil Zivilstand - Stato civile <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié-e <input type="checkbox"/> Marié séparé-e <input type="checkbox"/> Divorcé-e <input type="checkbox"/> Veuf (ve) <input type="checkbox"/> Partenariat enregistré		Etat civil Zivilstand - Stato civile <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié-e <input type="checkbox"/> Marié séparé-e <input type="checkbox"/> Divorcé-e <input type="checkbox"/> Veuf (ve) <input type="checkbox"/> Partenariat enregistré	
Date/lieu de l'événement de l'état civil :		Date/lieu de l'événement de l'état civil :	
Permis de séjour / Aufenthaltsbewilligung / Permesso di soggiorno <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N		Permis de séjour / Aufenthaltsbewilligung / Permesso di soggiorno <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N	
Père - Nom et prénom Name und Vorname des Vaters. Cognome e nome del padre		Père - Nom et prénom Name und Vorname des Vaters. Cognome e nome del padre	
Mère - Nom célibataire/ Prénom Mädchen und Vorname der Mutter. Cognome da ragazza e nome della madre		Mère - Nom célibataire/Prénom Mädchen und Vorname der Mutter. Cognome da ragazza e nome della madre	

Enfant(s) mineur(s) vivant dans le ménage Minderjährige oder andere Person(en) - Minorenni o altra(e) persona(e) vivente(i) con la famiglia				
Nom Prénom(s) Familienname Vorname(n) / Cognome Nome(i)	Date de naissance Geburtsdatum Data di nascita	Lieu de naissance Geburtsort Luogo di nascita	Origine/Nationalité Heimatort(e) Origine(i)	Sexe Geschl. Sesso

➔ **Date d'arrivée OU date du changement d'adresse :** __ / __ / ____ (jj/mm/aaaa)
 Principale Secondaire

Ancienne adresse (ou adresse de résidence principale) Frühere Adresse/Indirizzo precedente				
Rue / N° Strasse Via / Nr. - No				
N° postal - Localité/Pays Ort/Land / Località/Paese				
Nouvelle adresse à la Commune du Chenit Neue Adresse / Indirizzo nuova				
Rue / N° Strasse - Via / Nr. - No				
Chez In / Bei / Presso				
N° postal - Localité/Pays Ort/Land / Località/Paese				
Etage Floor/Stockwerk/ Piano		Nombre de pièce	Nombre de personne dans l'appartement	
Nom de l'ancien locataire				
Nom des autres personnes vivant dans le ménage				
Adresse de distribution du courrier (si différente) Zustelladresse, incl. Zustellnummer - Indirizzo postale				

Possédez-vous un chien ? oui non (si oui, fournir le carnet de vaccination et compléter le formulaire d'inscription du chien)

Avez-vous déjà habité la Commune ? oui non

Etes-vous étudiant(e) ? oui non

→ Si oui, merci de nous transmettre une attestation d'études valable pour le semestre en cours

→ Quel est le nom de l'établissement/école ?

→ Avez-vous une bourse d'études ? oui non (si oui, fournir une copie de votre bourse)

Données personnelles facultatives concernant l'employeur ou le lieu de travail

Ces informations ne sont pas transmises à des tiers non autorisés.

Nom et adresse de l'employeur
ou lieu de travail
Arbeitgeber/Datore di lavoro/Arbeitsplatz

Nom et adresse de l'employeur
ou lieu de travail
Arbeitgeber/Datore di lavoro/Arbeitsplatz

Données personnelles facultatives concernant l'appartenance religieuse

Ne souhaite pas répondre à cette question (si oui cochez cette case)

Si vous acceptez de donner ces renseignements, qui peuvent être corrigés gratuitement, en tout temps sur demande et qui n'ont aucune incidence fiscale, ils seront transmis à l'Office fédéral de la statistique et à la communauté religieuse à laquelle vous déclarez appartenir.

	Epoux Partenaire Personne seule	Epouse Partenaire	Enfant(s) mineur(s) vivant(s) dans le ménage et compris dans la déclaration d'arrivée/changement d'adresse (indiquez le prénom de l'enfant)
Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Eglise catholique romaine dans le Canton de Vaud	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Données personnelles facultatives (non divulguées à des tiers)

Numéro de téléphone :

E-mail :

Date du jour

Signature(s) : personne seule / Epoux et épouse / Partenaire / Déclarant familial

La personne atteste par la présente signature que les données personnelles figurant sur ce formulaire sont conformes à la vérité, exactes, complètes et actuelles. En cas de fausse déclaration ou de dissimulation de faits l'infraction pénale est passible d'une peine privative de liberté ou une amende (art. 306 et 309 du Code pénal suisse)

Documents nécessaires pour l'inscription

- passeport OU carte d'identité valable
- permis B / C / G / L / N / F
- certificat individuel d'état civil OU acte d'origine
- acte de naissance traduit dans une langue nationale ou en anglais
- certificat/livret de famille
- acte de mariage traduit dans une langue nationale ou en anglais
- convention de séparation OU lettre manuscrite mentionnant la date exacte de séparation (jj.mm.aaaa) datée et signée
- jugement de divorce définitif et exécutoire traduit dans une langue nationale ou en anglais
- rapport d'arrivée UE/AELE ou Etats tiers
- formulaire arrivée/changement d'adresse/départ
- lettre explicative

- contrat de travail daté et signé
- demande d'un titre de séjour CE/AELE pour l'exercice d'une activité de plus de 3 mois dans le canton de Vaud
- formules 1350 "Demande de permis de séjour avec activité lucrative"
- attestation d'études
- attestation de domicile de résidence principale
- preuves des moyens financiers (3 dernières fiches salaire, extraits bancaires, etc.)
- attestation de prise en charge financière
- bail à loyer daté et signé des deux parties
- acte d'achat daté et signé OU extrait du RF
- attestation du logeur datée et signée avec copie de la carte d'identité/passeport/permis du logeur
- photo(s)
- CHF
- Autre :

Extraits de la loi vaudoise du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants :

Art. 3 Déclaration d'arrivée

¹ Quiconque réside plus de trois mois consécutifs ou plus de trois mois par an dans une commune du canton, est tenu d'y annoncer son arrivée.

² Si cette condition est remplie dans plusieurs communes, l'annonce s'effectuera dans chacune d'elles.

³ Lorsqu'un séjour de plus de trois mois est d'emblée prévisible, l'annonce aura lieu dans les huit jours qui suivent l'arrivée.

Art. 4 Contenu

¹ La déclaration renseigne sur :

- a. le numéro d'assuré au sens de l'article 50c de la loi fédérale du 20 décembre 1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) A ;
- b. l'identité (nom officiel de la personne et autres noms enregistrés à l'état civil, totalité des prénoms dans l'ordre exact, date et lieu de naissance, filiation, lieu(x) d'origine, sexe) de l'intéressé ;
- c. l'adresse et adresse postale, y compris le numéro postal d'acheminement et le lieu, l'identificateur de logement EWID, ainsi que le numéro de logement (art. 10 LVLHR) s'il existe ;
- d. l'état civil ;
- e. l'appartenance à une communauté religieuse reconnue de droit public ou reconnue d'une autre manière par le canton ;
- f. la nationalité ;
- g. le type d'autorisation, si la personne est de nationalité étrangère ;
- h. l'identité du conjoint ou du partenaire enregistré et des enfants mineurs faisant ménage commun avec lui ;
- i. la date d'arrivée dans la commune ;
- j. le précédent et les éventuels autres lieux de résidence ;
- k. l'établissement ou le séjour dans la commune ;
- l. la commune d'établissement ou de séjour
- m. le nom et l'adresse de l'employeur, à défaut, le lieu de travail.

² Les renseignements doivent obligatoirement être fournis, à l'exception des indications relatives à l'appartenance religieuse et à l'employeur ou au lieu de travail, qui sont facultatives. Elles peuvent être corrigées gratuitement et en tout temps sur demande de l'intéressé.

Art. 4a

¹ Les fonctionnaires internationaux qui s'annoncent au contrôle des habitants doivent être enregistrés.

Art. 5 Changement de situation

¹ Tout déménagement, y compris au sein d'un même bâtiment, tout changement d'état civil, d'adresse ou d'adresse postale y compris le numéro d'acheminement doit être signalé dans les huit jours.

Art. 7 Déclaration familiale

¹ La déclaration du conjoint ou du partenaire enregistré et du titulaire de l'autorité parentale vaut pour l'autre conjoint ou partenaire et pour les enfants mineurs, aussi longtemps que ces personnes font ménage commun.

² Les personnes qui atteignent l'âge de la majorité sont astreintes aux mêmes formalités qu'un nouvel arrivant, même si elles demeurent dans le ménage de leurs parents.

Art. 8 Moyens de légitimation

¹ En déclarant son arrivée dans une commune, le citoyen suisse est tenu de présenter soit un acte d'origine, un certificat individuel d'état civil ou un certificat de famille. La personne en séjour doit fournir une attestation d'établissement.

² L'étranger doit produire une pièce de légitimation reconnue selon le droit fédéral. S'il est déjà titulaire d'une autorisation de courte durée, de séjour ou d'établissement, il la présentera.

³ La production du certificat de famille ou d'un certificat de partenariat est toujours requise lorsque le conjoint, le partenaire enregistré ou les enfants mineurs sont inclus dans la déclaration d'arrivée.

⁴ La personne (suisse ou étrangère) dont les données ont déjà été enregistrées dans le registre cantonal des personnes (RCPers) est dispensée de produire les pièces de légitimations mentionnées aux alinéas 1 à 3. Seule la présentation d'une pièce d'identité valable pourra être exigée. Demeure toutefois réservé le cas où la personne ou le préposé constate qu'une erreur a été commise lors de l'enregistrement des données dans le RCPers et que celles-ci doivent être rectifiées.

Modalités d'inscription lors de l'arrivée

Pour les ressortissants suisses

Tout nouvel habitant doit se présenter personnellement au guichet avec une pièce d'identité.

La taxe communale d'arrivée peut s'élever jusqu'à CHF 30.00 par déclaration

Pour les ressortissants étrangers

Il convient de se présenter personnellement et obligatoirement muni des papiers de légitimation nationaux valables (carte d'identité ou passeport pour les Européens, passeports pour les autres ressortissants étrangers), ainsi que le livret pour étrangers si vous en êtes titulaire.

Des documents supplémentaires peuvent être requis selon la situation personnelle des arrivants. Des émoluments cantonaux et fédéraux complémentaires seront requis.

Dans tous les cas et afin de répondre aux exigences de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres, **le contrat de bail ou acte d'achat/vente doit être présenté** lors de l'annonce d'arrivée ou d'un changement d'adresse. A défaut, une attestation du logeur est exigée, accompagnée du contrat de bail et d'un document d'identité du logeur.

La liste des bureaux communaux de contrôle des habitants et leurs horaires d'ouverture peut être consultée sur le site www.avdch.ch